

**BULLETIN DE LIAISON  
DES SOUS-OFFICIERS DE RESERVE  
DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Bulletin n° 259

Janvier 2003

53<sup>ème</sup> année



*Si on veut faire de grandes choses il  
faut se placer au milieu des hommes et  
non au-dessus d'eux.*

*MONTESQUIEU*

**ASSOCIATION DES SOUS-OFFICIERS DE RESERVE**  
B.P. 20 921 - 44 009 NANTES Cedex 1 - Téléphone : 02 40 40 73 46  
E-Mail : [asor.nantes@free.fr](mailto:asor.nantes@free.fr)  
Site internet : <http://asor44.free.fr>

-----oOo-----

**A l'occasion de la nouvelle année,  
la rédaction adresse à tous les membres et amis de l'association, ses vœux les plus sincères afin que  
2003 leur apporte la réussite et la réalisation de leurs projets.**

-----oOo-----

**66<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE  
de l'Association des sous-officiers de réserve de Nantes**

**Dimanche 16 février 2003 à 9 h 15  
Salle de conférences du mess de garnison - 106, rue Gambetta - Nantes**

Ordre du jour de l'assemblée générale :

- |  |   |
|--|---|
| - Adoption du procès-verbal de l'A.G. 2002,    | - Evolution de la réserve citoyenne,                      |
| - Rapport d'activités,                         | - Devoir de mémoire,                                      |
| - Rapport financier,                           | - Course d'orientation,                                   |
| - Modification de l'article 7 des statuts, (*) | - Le Club Sportif et Artistique de la garnison de Nantes, |
| - Renouvellement et composition du Bureau,     | - Questions diverses,                                     |
| - Application de la convention avec la RTNO,   | - Intervention des Invités,                               |
| - Activités de la réserve opérationnelle,      | - Récompenses et Vin d'honneur.                           |

Cette réunion annuelle de l'Association des sous-officiers de réserve de Nantes, depuis sa création en 1931, est le moment privilégié pour connaître l'évolution de notre défense et les missions confiées aux associations de réservistes. Par leurs comptes-rendus, nos camarades de la réserve opérationnelle et ceux de la réserve citoyenne, montreront que l'action au profit de notre défense est ouverte à tous les volontaires.

Les sous-officiers, officiers mariniers et militaires du rang à l'issue d'une carrière, d'un engagement, du service national ainsi que nos jeunes camarades issus directement du monde civil qui servent sous l'uniforme au sein de la réserve, sont tous les bienvenus à cette réunion.

(\*) article 7 (extrait)

Le comité directeur choisi en son sein : un vice-président, un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier, un trésorier-adjoint. Ils sont rééligibles à leur fonction *et doivent être obligatoirement sous-officiers de réserve.* (Proposition de supprimer la seconde partie de cette phrase indiquée ci-dessus en italique).

-----oOo-----

Encouragez les jeunes de votre entourage à participer à nos journées  
" **découverte de la réserve et du monde militaire** "

Calendrier 2003 : les samedis 15 février, 05 avril, 17 mai et 27 septembre.

**Renseignements et inscriptions :**

Tel & Fax : 02 40 40 73 46 - Site Internet : [asor44.free.fr](http://asor44.free.fr) (rubrique 16 - 25 ans)

## **DECOUVERTE DE LA RESERVE...**

Annoncée dans notre bulletin précédent, une journée exceptionnelle " découverte de la réserve et du monde militaire " a été mise sur pied afin de permettre le tournage d'un reportage destiné à l'émission " Douce France " diffusée sur France 2 le samedi à partir de 19 heures. Organisée avec l'autorisation du général de corps d'armée Blanchet, commandant la région terre Nord Ouest, la séance se déroulait le 26 octobre sous une météo estivale.

Sous l'œil de leur rédacteur en chef, **Jérémy**, chroniqueur de la région des Pays de la Loire et son cadreur, enchaînaient les épreuves sportives et d'audace proposées à la trentaine de stagiaires : footing collectif, lancer de grenades, topographie, descente en rappel, passages en tyroliennes, course d'orientation et assistaient aux différents ateliers d'information sur la réserve.

Avec un audimat évalué à près de quatre millions de téléspectateurs, nous avons pu montrer, en dépit de la suspension du service militaire, l'existence de la réserve et la possibilité pour tout jeune français, fille ou garçon, dès l'âge de 18 ans et donc sans expérience militaire préalable de revêtir l'uniforme et participer à la défense du Pays.

## **... ET DU MONDE MILITAIRE**

Compte tenu des dossiers instruits et déposés, une **quarantaine** de jeunes commencera la formation militaire initiale des réserves à partir des vacances scolaires de février - mars. Ces volontaires viendront ainsi grossir les rangs des unités de réserve du 6<sup>e</sup> régiment du Génie et du 2<sup>e</sup> régiment de Dragons.

En effet, à ce jour, seules ces unités implantées dans les garnisons d'Angers et Fontevraud reçoivent nos jeunes réservistes de Loire-Atlantique issus directement du monde civil, puisque la seule unité nantaise - le 22<sup>e</sup> bataillon d'Infanterie de marine, formation de soutien de l'Etat-major de Force n° 2 -, ne met pas sur pied d'unité de réserve à l'instar des bataillons de soutien des trois autres états-majors de force.

## **DEVOIR DE MEMOIRE**

Par le maréchal-des-logis-chef Nicolas de Carné de Carnavalet, Sous-officier Traditions Nos porte-drapeau et emblèmes nous représentaient le :

**11 novembre 2002 : Nantes** - sergent Jean-François **Larrieu** (ASOR Nantes)

Cérémonie présidée par M. Bernard Boucault, Préfet de la Région des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique, en présence des Elus, du général de division Xavier de Zuchowicz, commandant l'EMF n° 2 et du colonel Charles de Lassus Saint-Geniès, Délégué militaire départemental.

**11 novembre 2002 : Châteaubriant** - dragon Olivier **Deroost** (Réservistes de Loire-Atlantique)

Présence également de Bernard **Garel** avec le drapeau des SOR de Châteaubriant.

## **LIEN ARMEES - NATION**

Par l'adjudant Gabriel Ludois

### **84<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice de la Guerre 14 - 18**

A l'occasion du 11 novembre 2002, nous avons constitué deux piquets afin d'assurer une présence militaire dans plusieurs communes du département de la Loire-Atlantique.

Le premier piquet aux ordres du sergent Christophe **Lefeuvre** (6<sup>e</sup> R.G.), assurait une cérémonie avec remise

de décorations et dépôt de gerbes à Ancenis, en présence de messieurs Jean-Marc Sénateur, sous-préfet d'Ancenis, Edouard Landrain, député, Jean-Michel Tobie, maire et du lieutenant-colonel Doucet, représentant le général commandant d'Armes de la place de Nantes et le colonel délégué militaire départemental.

Participants : adjudant-chef Gérard **Guillet**, adjudant-chef Philippe **Régnier**, sergent Paul **Compas**, caporal-chef Laurent **Gollandeau**, caporal Fabien **Breton**, dragons Jean-Philippe **Bonnin**, Hugues **Bureau**, Domitienne **Declercq**, Jean-Frédéric **Riani**, Thomas **Rouland**, Serge **Royer**.

Un deuxième piquet à Châteaubriant, aux ordres du maréchal-des-logis Thierry **Guillou** (2<sup>e</sup> R.D.) rendait les honneurs à Messieurs Jean-Bernard Bobin, sous-préfet, Jean Seroux, conseiller général, Alain Hunault, Maire de Châteaubriant et au colonel Georges - Bernard Bon, représentant le général commandant d'Armes de la place de Nantes et le colonel délégué militaire départemental.

Participants : adjudant-chef Eric **Bougro**, adjudant-chef Georges **Hubert**, maréchal-des-logis-chef Luc **Friou**, maréchal-des-logis Laurent **Durlot**, caporal-chef David **Proust**, dragons Marc-André **Boucher**, Juliette **Clarke**, Cédric **Giraud**, Joachim **Guittet**, Louis de **Penfentenyo**, Benoît **Lèbre**, Alexandre **Montlaurent** avec la présence du maréchal-des-logis-chef Robert **Rabu**, Président des sous-officiers de réserve de Châteaubriant, accompagné de son secrétaire Emile **Haissant**.

Le major Claude **Lambert**, vice-président, représentait les réservistes aux cérémonies organisées à Nantes.

## JOURNEE NATIONALE DU RESERVISTE

Par l'adjudant-chef Serge Goubert

Instituée par la loi du 22 octobre 1999, cette journée a été fixée en 2002 au samedi 23 novembre et s'est déroulée d'une manière décentralisée sur l'ensemble du territoire. En région terre Nord Ouest, neuf garnisons étaient retenues pour organiser des colloques d'information réunissant : les élus dont des correspondants défense de conseils municipaux, les dirigeants d'entreprises et les militaires d'active et de réserve.

Avancée au vendredi 22 novembre et organisée au sein des locaux de l'E.M.F. n° 2, le rassemblement nantais permettait à nombre de " civils " de découvrir :

- les missions de cet état-major agissant constamment dans un contexte international ;
- des " militaires à temps partiel ", par le témoignage de plusieurs réservistes dont notre camarade le sergent Jean-François **Larrieu** - notre conseiller en communication - qui effectuait une présentation de la réserve citoyenne.

A l'issue du repas, une présentation efficace par ateliers, permettait de découvrir un état-major sous shelter, d'assister à une prise de décision et l'établissement des ordres à l'aide du système d'information et de communication - langue de travail : l'anglais - et enfin de dialoguer avec deux officiers, dont un réserviste, grâce à une liaison en vidéo conférence avec l'état-major de la 9<sup>e</sup> Brigade actuellement à Mitrovica au Kosovo.

Avant de répartir, les différents responsables civils pouvaient s'informer sur les autres types d'activités de la réserve au stand de l'ASOR de Nantes tenu par le caporal-chef David **Proust** et caporal Christophe **Hocdé**.

Le lendemain, 23 novembre se déroulait à l'ESAT (école supérieure et d'application des transmissions) de Cesson-Sévigné une réunion identique présidée par Mme Bernadette **Malgorn**, préfète de la région Bretagne et d'Ile et Vilaine, préfète de la zone de défense Ouest et le général de corps d'armée Jean-Louis **Blanchet**, commandant la région terre Nord Ouest. Cette séance animée par Véronique **Trüb**, journaliste, permettait d'alterner une présentation des objectifs de la réserve, de sa montée en puissance et des témoignages de réservistes.

L'ASOR de Nantes devait se faire remarquer par le témoignage du sergent Marc **Charpentier** sur ses trois semaines en mission Vigipirate à Paris, au sein d'une unité du 3<sup>e</sup> RIMA de Vannes et notre présentation d'un diaporama sur le thème : **les associations : un nouveau défi**. A cette occasion notre intervention évoquait nos actions dans le cadre de la convention avec la région terre Nord Ouest qui nous permet d'agir dans les domaines du recrutement et du lien entre la Nation et les armées par la présentation de piquets d'honneur lors de manifestations patriotiques.

Nos représentants : dragon Olivier **Deroost**, adjudant-chef Georges **Hubert**, major Claude **Lambert**, adjudant-chef Philippe **Régnier**, dragon Jean-Frédéric **Riani**.

Dans le cadre de la journée nationale du réserviste, les armées devaient présenter la réserve au sein

d'établissements scolaires le 22 novembre. Préparés en liaison avec le CIRAT (centre d'information et de recrutement de l'armée de terre) des exposés sur la réserve ont été effectués dans des lycées nantais (Saint Jean Baptiste de La Salle, Saint Stanislas et Livet). Signalons que les personnels du CIRAT étaient accompagnés de jeunes réservistes issus directement du monde civil. Ce style d'intervention a recueilli un large succès (plusieurs centaines de lycéens) grâce à ce partenariat et la présence de nos jeunes réservistes - lycéens ou étudiants.

Nos intervenants : dragon Marc-André **Boucher**, dragon Kévin **Bourgeois**, sergent Paul **Compas** dragon Domitienne **Declercq**, dragon Olivier **Deroost**, Maréchal-des-logis Laurent **Durlot** et dragon Fabrice **Lepage**.

## L'ARMEE DE TERRE OBLIGEE DE RECRUTER DAVANTAGE EN 2003.

d'après Le Figaro

" Le recrutement de 17 500 hommes est prévu compte tenu d'une relative hémorragie au sein du corps des sous-officiers. La filière de formation de sous-officiers tournant à plein régime, l'armée de terre doit promouvoir des engagés volontaires (Evat) au rang de sous-officiers et remplacer ces militaires du rang par de nouveaux volontaires en proportion plus importante que prévu. Une meilleure gestion de carrière des engagés est à l'étude afin d'atteindre à terme, une durée moyenne de service de huit ans, donc de fidéliser ceux qui ont souscrit un contrat court ".

## CARTES POSTALES

Après un séjour en Thaïlande pour se familiariser aux boas, fourmis rouges et tarentules notre " Indiana Jones " le sergent Jacques **Riou** s'est récemment converti au trek (la randonnée) au Népal en effectuant un classique : " le tour de l'Annapurna " avec des passages de cols à plus de 5 000 m.

De notre ami, le capitaine Tanguy **Eon-Duval**, instructeur jungle des unités tournantes affectées à la surveillance des frontières françaises avec le Brésil et le Surinam. A 8 000 kilomètres de la métropole, patrouilles sur le Maroni, en pirogue - le seul moyen de transport efficace - et pour parfaire la formation, le stage Tigre - trois mois et demi - organisé au profit des futurs chefs de patrouille de la contre guérilla par l'armée équatorienne.

## L'UNITE DE RESERVE DE REGIMENT PROFESSIONNALISE

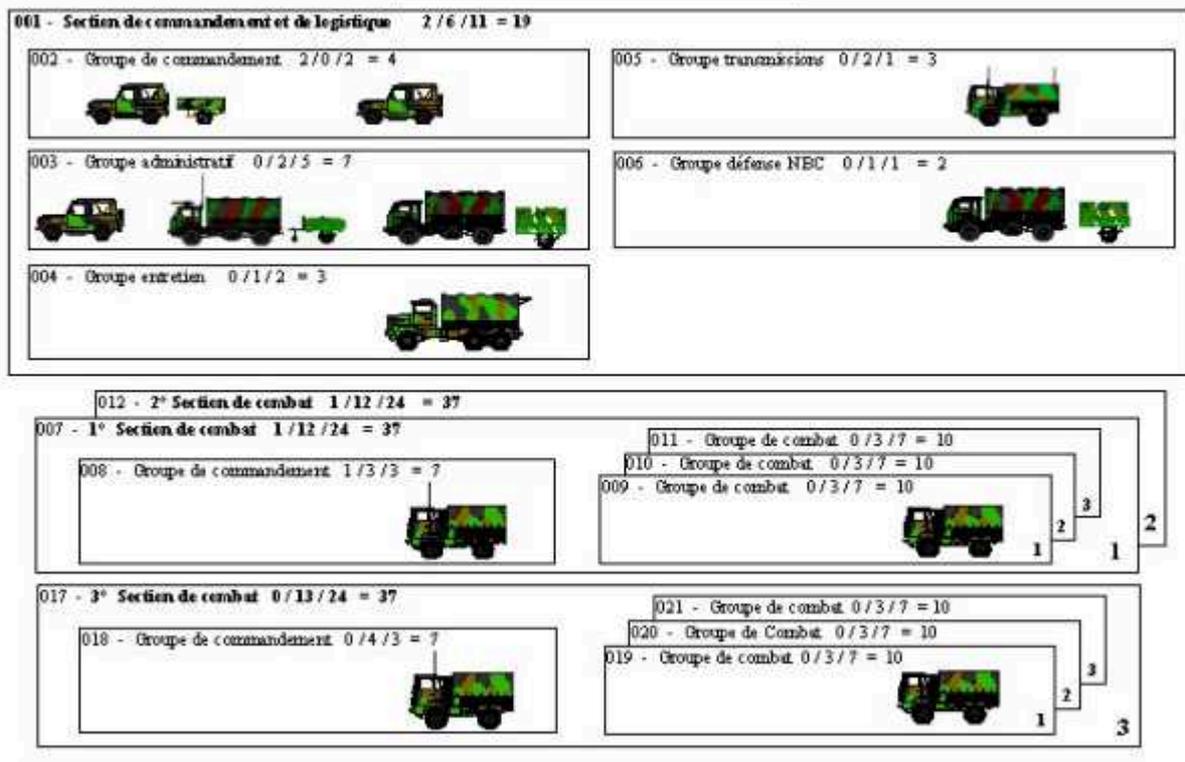
Chaque régiment de l'armée de terre met sur pied une batterie, une compagnie ou un escadron de réserve. Quelle que soit l'arme du régiment d'accueil, les unités de réserve disposent d'un effectif semblable de 4 officiers, 43 sous-officiers et 83 militaires du rang puisque leur constitution repose sur le même DUO (document unique d'organisation précisant la structure de l'unité en personnels, armements, matériels et véhicules).

L'emploi des unités de réserve s'inscrit en priorité dans le cadre de la défense militaire terrestre.

La mise en œuvre de la **défense militaire terrestre** consiste principalement :

- en situation de défense civile, à fournir, sous commandement militaire, des capacités militaires à l'autorité civile pour atteindre des objectifs assignés par cette autorité, sur demande de concours ou sur réquisition, pour des actions de sécurité civile et des missions de sécurité générale ;
- en situation de DOT (défense opérationnelle du territoire) à conduire les opérations militaires visant à neutraliser les éléments ennemis sur le territoire national.

## URRP 4 / 43 / 83 = 130



### Défense civile (décret n° 65-28 du 13 janvier 1965)

Ensemble des mesures préparées, mises en œuvre ou coordonnées par l'autorité civile, sous la direction du ministre de l'intérieur, ayant pour objet :

- de pourvoir à la sécurité des pouvoirs publics et des administrations publiques ;
- d'assurer, en matière d'ordre public, la sécurité générale du territoire ;
- de protéger les organismes, installations ou moyens civils qui conditionnent le maintien des activités indispensables à la défense et à la vie des populations.

### Défense opérationnelle du territoire (décret n° 73-235 du 1er mars 1973)

Ensemble des mesures qui fixent les conditions dans lesquelles sont conduites, au sol et à l'intérieur du territoire national, les opérations militaires menées par les forces armées concourant, avec les autres formes de défense, civiles et militaires, au maintien de la liberté et de la continuité de l'action du Gouvernement ainsi qu'à la sauvegarde des organes essentiels à la défense de la Nation.

## LA ZONE DE DEFENSE

Echelon de l'organisation territoriale où s'exerce la coordination des efforts civils et militaires, la conduite interarmées des opérations et, sous certaines conditions, la délégation de responsabilités gouvernementales.

Le territoire métropolitain est divisé en 5 régions terre et 7 zones de défense.

Le département de la Loire-Atlantique appartient à la **région terre Nord Ouest** actuellement commandée par le général de corps d'armée Jean-Louis Blanchet, officier général de la **zone de défense Ouest**. Madame Bernadette Malgorn préfète de la région Bretagne et d'Ile et Vilaine, assure dans le même temps, la fonction de préfète de la **zone de défense Ouest** qui regroupe les 20 départements des régions administratives Bretagne, Centre, Basse Normandie, Haute Normandie et Pays de la Loire.

## PROTERRE

Projection pour accomplir des missions de protection de l'armée de terre

d'après Terre Info Magazine

Les unités Proterre ont pour vocation de succéder aux unités dites TTA (techniques toutes armes) dont les capacités, l'emploi et le savoir-faire qui s'y rapportent étaient devenus ambigus. Toutes les unités des forces

terrestre doivent être susceptibles de constituer un élément Proterre projetable sur le territoire national (métropole et DOM TOM), à l'étranger (Afrique, ...) ou en OPEX (opération extérieure).

Actuellement en cours d'expérimentation, le concept Proterre répond particulièrement au souci de lutter contre l'atomisation. Il vise aussi à mieux répartir les activités opérationnelles sur l'ensemble des unités.

L'élément Proterre est constitué à partir d'une seule unité élémentaire engagée en dehors de son métier premier pour remplir des MICAT (missions communes à l'armée de terre).

On distingue désormais une instruction militaire fondamentale (IMF), les MICAT (missions communes à l'armée de terre) et la structure Proterre.

L'instruction militaire fondamentale est indépendante de tout contexte opérationnel. Elle inclut les connaissances tactiques et techniques devant être détenues pour tout militaire (les actes réflexes : utiliser son arme...).

Les MICAT constituent la base d'un métier commun à l'ensemble des forces terrestres. Sauf si les circonstances l'exigent, elles sont mises en œuvre dans un contexte exclusivement de basse intensité, elles comprennent :

- 1 - Cinq missions, principalement de sauvegarde : surveiller, soutenir, boucler une zone, tenir et interdire ;
- 2 - Quatre procédés génériques complémentaires : escorter (un convoi, un prisonnier, une autorité, des réfugiés, du ravitaillement...), patrouiller, réaliser un point de contrôle (check point), armer un centre d'évacuation dans le cadre notamment d'une mission d'évacuation de ressortissants.

La projection d'un élément Proterre est toujours précédée d'une mise en condition opérationnelle.

## **ARRETE DU 4 OCTOBRE 2002 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le ministre de la défense, vu la loi n° 72-662 du 13 juillet 1972, vu la loi 99-894 du 22 octobre 1999, vu le décret n° 2000-559 du 21 juin 2000, vu le décret n° 2000-1170 du 1er décembre 2000, arrête :

### **Article 1**

En application des dispositions des articles 23, 23-1 et 33-1 du décret n° 2000-1170 du 1<sup>er</sup> décembre 2000, les commandants de région terre reçoivent délégation de pouvoirs du ministre de la défense pour :

- Etablir les tableaux d'avancement des sous-officiers et des militaires du rang de réserve relevant de l'armée de terre ;
- Prononcer la nomination et la promotion des sous-officiers et des militaires du rang de réserve relevant de l'armée de terre ;
- Conférer l'honorariat du grade détenu aux sous-officiers et aux militaires du rang de réserve relevant de l'armée de terre lorsqu'ils quittent la réserve militaire.

### **Article 2**

En application de l'article 9 du décret n° 2000-559 du 21 juin 2000, les commandants de région terre peuvent déléguer leur signature aux commandants de formation administrative pour :

Etablir les tableaux d'avancement des militaires du rang de réserve placés sous leur autorité ; Prononcer la nomination et la promotion des militaires du rang de réserve placés sous leur autorité.

### **Article 3**

L'arrêté du 5 juillet 1977 portant délégation de pouvoirs aux autorités chargées de la gestion des sous-officiers de réserve de l'armée de terre est abrogé.

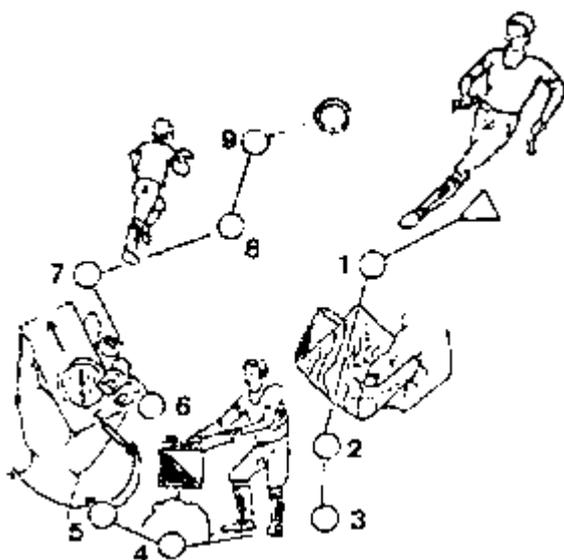
### **Article 4**

Le chef d'état-major de l'armée de terre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris le 4 octobre 2002.

Signé : Michèle Alliot-Marie

## **COURSE D'ORIENTATION**



**Entraînements en Forêt du Gâvre** un samedi par mois, à partir de 14 heures.

11 janvier, 15 février, 15 mars, 05 avril, 17 mai 2003, à partir de 14 heures

Inscriptions avant chaque séance : T 02 40 35 74 48 (préparation des cartes).

Fléchage à partir du carrefour de la Belle - Etoile

**Séances d'initiation** à Joué-sur-Erdre les samedis :

15 février, 05 avril, 17 mai et 27 septembre 2003

**Contact, renseignements et inscriptions :**

MCH Luc FRIOU- T : 02 40 34 54 09 - e-mail :

[l.friou@free.fr](mailto:l.friou@free.fr)

Ou

ASOR - T & Fax : 02 40 40 73 46 - e-mail :

[asor.nantes@free.fr](mailto:asor.nantes@free.fr)

Visitez le site Internet de la FFCO : <http://www.ffco.asso.fr>

### A retenir également :

25 mai 2003	Loudéac - 22600	Nationale - <a href="http://www.ffco.asso.fr">www.ffco.asso.fr</a>	T 01 47 97 11 91
26 et 27 avril	Raid ATO	Alpes de Haute Provence	T 04 92 68 15 76
8 et 9 juin	Raid IGN - Lafuma	Ligue Rhône - Alpes	T 04 74 87 62 75
28 et 29 juin	Raid Francital	Altitude Briançon - 159 <sup>e</sup> RIA/CNAM	T 04 92 20 56 23

## SECTION TIR

Les Arquebusiers du Pays d'Ancenis organisaient le 6<sup>e</sup> Challenge des Marches de Bretagne les 14 et 15 décembre 2002 au stand de tir de l'Aubinière à Ancenis. Une épreuve dédiée aux réservistes se déroulait avec des armes d'origine militaire en calibre civil. En prenant les trois premières places, les dragons Juliette **Clarke**, Benoît **Lèbre** et Domitienne **Declercq** montraient leur maîtrise de l'armement et la bonne mise en pratique des conseils prodigués par nos camarades l'adjudant-chef Philippe **Régnier** et le sergent Paul **Compas**.

## TRIATHLON

Plusieurs camarades réservistes ont rejoint la section **triathlon** (natation, vélo et course à pieds) du Club Sportif et Artistique du 22<sup>e</sup> BIMA - Garnison de Nantes. Les réservistes intéressés par cette activité peuvent se renseigner auprès de l'ASOR : T 02 40 40 73 46 (créneaux à la piscine Jules Verne, entre 7 h et 8 h du mardi au vendredi).

Adhésion au CSA : 16 Euros. Les membres du CSA peuvent, sans prendre de licence, participer à des épreuves " loisir et découverte " en s'acquittant d'une assurance à la journée (environ 10 Euros par épreuve).

## CERCLE MESS DE GARNISON

Le conseil d'administration s'est réuni le 17 janvier 2003 sous la présidence du colonel de Lassus Saint-Geniès. L'adjudant Michel **Taillandier**, Représentant des sous-officiers de réserve, assistait à cette réunion. Le cercle mess est ouvert au moins un week-end par mois suivant un calendrier consultable à la réception. De même, un dîner froid, servi à l'assiette, peut toujours être envisagé tout au long de la semaine, le soir (présence d'un effectif minimum).

Les sous-officiers de réserve peuvent, comme membres adhérents, accéder au cercle mess de garnison et bénéficier des prestations de restauration et d'hôtellerie. La carte de membre, gratuite, est à retirer à l'accueil

sur présentation d'un justificatif du grade détenu. Cercle mess - 106, rue Gambetta - 44000 Nantes - T 02 51 86 75 00.

## **DECES**

Le Père François **Mathorel**, aumônier militaire de la garnison de Nantes depuis 1994, le 25 décembre 2002.

-----oOo-----

### **N'OUBLIEZ PAS DE REGLER VOTRE COTISATION A.S.O.R. NANTES - C.C.P. NANTES 327 56 N**

12 Euros ( 19 Euros avec l'abonnement à la revue SERVIR éditée par la FNASOR )

Tarif jeunes (moins de 21 ans et étudiants) :

6 Euros ( 9,50 Euros avec l'abonnement à la revue SERVIR éditée par la FNASOR )

-----oOo-----